



**Les Ruchers  
Houdemontais**  
*apiculture & biodiversité*



**Les Ruchers  
Houdemontais**  
*apiculture & biodiversité*

**L'emplacement,  
où mettre ma (mes) ruche(s) ?**



**Les Ruchers  
Houdemontais**  
*apiculture & biodiversité*

## L'emplacement

- *Ce que dit la loi.*
- *Ce que risque de dire le voisin.*
- *L'environnement général du terrain.*
- *L'environnement botanique du terrain.*
- *A la recherche d'un terrain.*
- *L'installation du rucher, des ruches.*



**Les Ruchers  
Houdemontais**  
*apiculture & biodiversité*

## Ce que dit la loi.

Dans chaque département, conformément à l'article 206 du code rural, un arrêté préfectoral réglemente la distance minimale à observer entre les ruches et les propriétés voisines et/ou la voie publique.

En complément de ces règlements, le maire de chaque commune peut, selon l'article 207 du code rural, promulguer des arrêtés spécifiques réglementant l'activité apicole sur sa commune.

Il est donc impératif de prendre connaissance de ces réglementations en mairie avant toute installation; le fait accompli ne facilite pas la recherche d'une solution en cas de problème futur.

[Meurthe-et-Moselle](#)

[Meuse](#)

[Moselle](#)

[Vosges](#)

Exemple pour la Meurthe-et-Moselle :

« Les ruches peuplées ne doivent pas être placées à moins de 12 mètres des propriétés voisines et de la voie publique.

Cette distance peut être ramenée à 6 mètres pour les faces latérales et arrières des ruches extrêmes.

Elle devra être de 100 mètres au moins des habitations à caractères collectifs ou des établissements recevant du public (hôpitaux, écoles, églises, casernes, cimetières, usines, etc.) »



**Les Ruchers  
Houdemontais**  
*apiculture & biodiversité*

## Ce que risque de dire le voisin

Les règles de bon voisinage vous demandent de rencontrer vos voisins avant l'installation de votre rucher.

Cette démarche vous permet de détecter les blocages éventuels, de créer un relationnel favorable, un client potentiel .....

Si la discussion est impossible, un conseil, trouvez un autre endroit pour positionner vos ruches!



**Les Ruchers  
Houdemontais**  
*apiculture & biodiversité*

## L'environnement général du terrain

- Le terrain doit être sec et bien drainé.
- Le terrain doit être bien ensoleillé.
- Le terrain doit être abrité des vents dominants.
- Le terrain doit être accessible.
- Mais pas trop pour éviter les vols!
- Il possède une clôture, un point d'eau, vous avez trouvé la perle.
- L'agriculteur exploite les parcelles voisines en culture céréalière,  
Danger!



## L'environnement botanique du terrain.

Les abeilles prélèvent leur nourriture dans un rayon de 3 km autour de la ruche.

**- début de printemps - redémarrage de la ponte.**

buis, noisetier, prunellier, poirier, romarin, saule.

**- printemps – développement de la colonie et réserve.**

aubépine, bruyère, colza, érable, marronnier, merisier, pissenlit, poirier, pommier, thym.

**- été – mise en place de réserve.**

acacia, bourdaine, châtaignier, framboisier, houx, lavande, lotier, maïs, mélilot, phacélie, ronce, sainfoin, tilleul, tournesol, trèfle (miellat de sapin, chêne)

**- début d'automne – ponte pour l'hivernage.**

bruyère callune, origan, lierre, arbousier, ravenelle.



**Les Ruchers  
Houdemontais**  
*apiculture & biodiversité*

## A la recherche d'un terrain

La recherche d'un terrain est l'occasion de rentrer en relation avec particuliers, apiculteurs du secteur, agriculteurs, ONF (Office National des Forêts) qui a l'habitude de signer des conventions avec des particuliers, associations diverses qui œuvrent dans l'écologie, .....

La réflexion doit être faite pour éviter le déménagement des ruches, opération délicate et très physique.



## L'installation du rucher, des ruches

Avant l'arrivée des ruches il est important de débroussailler les abords de la zone choisie, les abeilles ne doivent pas être gênées dans leur activité par des obstacles.

L'exposition de sortie des ruches sud, sud-est est idéale.

Egaliser le sol sur la partie réservée aux ruches, tout en gardant le sol bien compact, la stabilité de la ruche est impérative.

Pour isoler la ruche du sol constituez un banc à l'aide :

- barre de fer (limite : glissement de la ruche lors des visites)
- agglo de 15 (remplir de sable l'intérieur pour éviter les souris)
- chevron autoclave 70\*70\*240
- à éviter le pneu (l'intérieur du pneu est une réserve pour les parasites)
- à éviter les traverses de chemin de fer (dégagement de carboxyle continu)



## L'installation du rucher, des ruches

Pour éviter la dérive des abeilles, il est conseillé d'éviter la ligne droite dans le positionnement des ruches entre elles.

Croiser les entrées risque d'accroître l'agressivité des abeilles.

La ruche une fois implantée, il est très difficile de déplacer celle-ci de quelques mètres; le déménagement dans un autre rucher devient alors obligatoire. Donc bien réfléchir avant de poser les ruches !

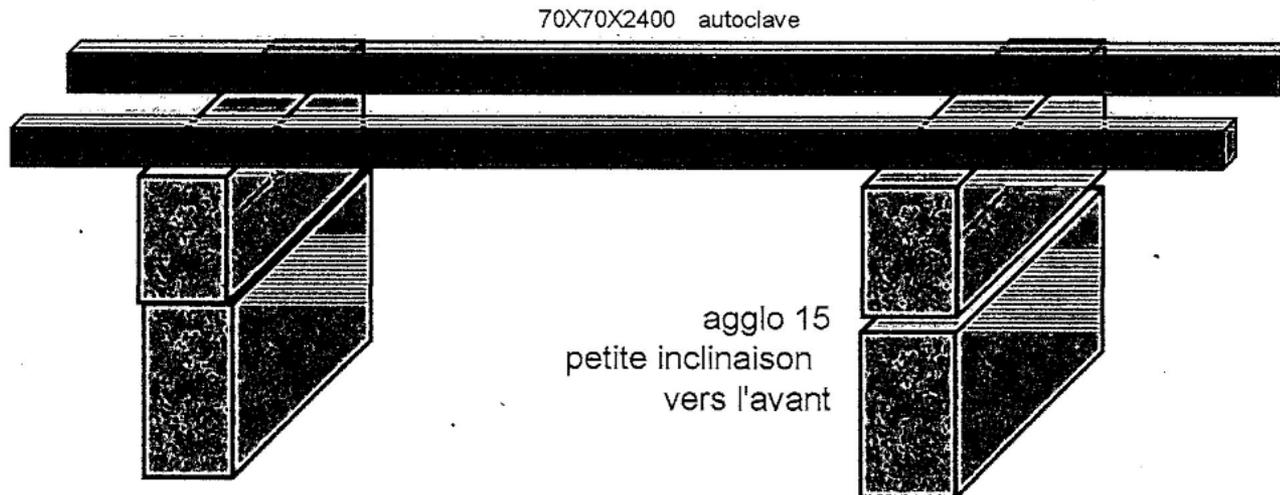
Un point d'eau est à prévoir, avant l'arrivée de la première ruche,

La ruche est légèrement inclinée vers le devant (la sortie) pour faciliter l'évacuation des déchets et de l'humidité liée à la condensation.



**Les Ruchers  
Houdemontais**  
*apiculture & biodiversité*

# L'installation du rucher, des ruches





**Les Ruchers  
Houdemontais**  
*apiculture & biodiversité*



**Les Ruchers  
Houdemontais**  
*apiculture & biodiversité*

***Merci à tous pour votre attention !***